

OBJET CREATION DE LA MICRO CRECHE « LES TAMARINS »

**APPROBATION DU PROJET
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Par Délibération n° 10/4-39 du 10 juillet 2010, le Conseil Municipal a validé le plan de financement et la participation du Conseil Général au titre du Contrat de Coopération Communale pour le projet de création de la micro crèche « Les Tamarins ».

La Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du « Fonds d'abondement au plan d'aide à l'investissement pour la petite enfance » (FAPAIPPE) peut soutenir les porteurs de projet dans leur investissement. Sa participation complètera celle du Conseil Général à hauteur de 87 000 €.

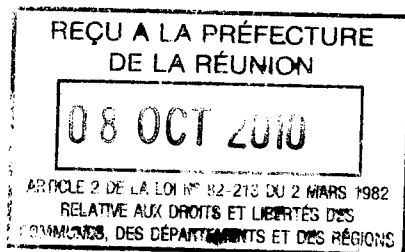
Compte tenu de la participation de la CAF à ce projet, il vous est proposé un nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Opération	Coût total € HT	Département € HT	Taux	CAF € HT	Taux	Ville € HT	Taux
Création de la micro crèche « Les Tamarins »	350 000,00	192 997,50	55,14	87 000,00	24,86	70 002,50	20,00

Au vu de ces éléments, je vous demande :

- d'approuver le projet de micro crèche, ainsi que la modification de son financement ;
- de valider le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès des institutions concernées et à signer tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



OBJET CREATION DE LA MICRO CRECHE « LES TAMARINS »

**APPROBATION DU PROJET
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-12 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ANDAMAYE Marie-Annick, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le projet de micro crèche « Les Tamarins ».

ARTICLE 2 Approuve la modification du plan de financement correspondant.

ARTICLE 3 Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération, comme suit :

Opération	Coût total € HT	Département € HT	Taux	CAF € HT	Taux	Ville € HT	Taux
Création de la micro crèche « Les Tamarins »	350 000,00	192 997,50	55,14	87 000,00	24,86	70 002,50	20,00

ARTICLE 4 Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des institutions concernées.

ARTICLE 5 Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010

